

Réunion n°14 : jeudi 23 septembre 2021 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception d'Aurélié Pral pouvoir à Pascale Bonnet, de Malaurie Feydet pouvoir à Stéphanie Charra Palué, et de Déborah Garcia pouvoir à Sylvain Reboulet.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 15 juillet 2021 à la majorité absolue (14 pour, 1 abstention).

1 point supplémentaire à ajouter : Transfert des biens relatifs au réseaux de collecte d'Assainissement

Accord du conseil municipal à l'unanimité (15).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Communauté d'Agglomération Arche Agglo :

L'agglo a voté une modification de ses statuts le 7 juillet dernier (à l'unanimité). Pour que les modifications soient entérinées, les communes doivent se prononcer sur ces nouveaux statuts selon le principe de la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population doivent y être favorables).

Les statuts sont inchangés depuis la création de l'Agglomération le 1^{er} janvier 1997. Les principales modifications concernent : l'introduction de la nouvelle compétence obligatoire « Eau, Assainissement et Gestion des eaux pluviales urbaines » mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2020, l'introduction de la compétence optionnelle « gestion des maisons de service au public », le remplacement de la compétence facultative « gestion école musique Saint Donat » par « Enseignement de la musique et de la danse hors temps scolaire avec cursus qualifiant », la restitution aux communes de 14 terrains multisport, de 2 gymnases (Margès et Saint Félicien), de la station-service de Saint Félicien et de la gare du train de Saint Jean de Muzols.

Lors des débats, de nombreux élus s'interrogent sur la clarté de la nouvelle compétence musicale (objectifs, modalités de financement...).

Adoption des statuts modifiés à la majorité (2 pour, 12 abstentions, 1 contre).

Déclaration Préalable pour les murs de clôture :

Projet de réduire le formalisme des Déclarations Préalables pour les murs de clôture (mur de hauteur < 2.00m). Il est proposé une déclaration écrite simple déposée en mairie sans compléter le Cerfa de la DP. Les pièces techniques restent à joindre : P1 plan de situation, P2 plan masse, P5 plan des murs, P6 insertion du projet dans son environnement et P7 photographie pour mise en situation du projet dans son environnement proche. Le PLU actuel avant modification n'impose pas le dépôt d'une DP pour un mur de clôture. Une délibération avait installé cette obligation en décembre 2009. 26 DP pour murs de clôture, ont été déposés en 10 ans. Nombreuses DP clôture sont en lien avec les lotissements (murs construits après la construction des maisons). L'instruction d'une DP par l'Agglo est facturée 140€ à la commune depuis 2017 (15 DP soit 2.100€).

Le conseil municipal valide à l'unanimité (15) la suppression de la DP pour les murs de clôture et son remplacement par une simple déclaration accompagnée des documents techniques.

Aménagement de la traverse de village Centre – Ouest - Sud

Présentation de l'avant-projet sommaire du cabinet Stadia, plans et chiffrage. Projet global estimé à près de 1M€ HT, 359k€ HT pour la RD115, 339k€ HT pour la RD115A et 298k€ HT pour les 3 places et le monument des fusillés. Il est mentionné que ces prix prennent en compte une hausse importante des prix des matières premières. Rappel mission de maîtrise d'œuvre limitée à 500k€ HT. Nécessité de définir plus tard des tranches fonctionnelles et budgétaires. Contact à prendre avec les financeurs potentiels après l'approbation de l'avant-projet.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité (15)

Bibliothèque municipale : Désherbage anciens livres

Cet été, l'équipe des bénévoles a retiré une cinquantaine de livres (abîmés, plus d'actualité...). La liste de livres doit être approuvée par le conseil municipal.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité (15).

Emprunt court terme achat terrain Griauges

Compromis d'achat signé le 14 septembre 2021, achat prévu au plus tard le 14 décembre 2021. Clause suspensive emprunt court terme.

Achat du terrain ZE33 1.390m², 69.000€ plus frais notariés, frais de division de parcelle et frais bancaires, estimation totale 75.000€.

Financement de l'acquisition par la revente d'une partie de la parcelle, 520m² environ, dans un délai de 1 an à 1an et demi au plus tard.

Proposition du Crédit Agricole Centre Est, agence de Saint Donat : taux de 0.80%, frais de dossier 400€, intérêts sur un an 600€.

Autorisation du Maire pour engager l'emprunt court terme dans les conditions proposées validée par le conseil municipal à l'unanimité (15).

Transfert des biens relatifs au réseaux de collecte d'Assainissement :

Du fait du transfert de la compétence assainissement à l'Agglo au 1^{er} janvier (exception station d'épuration), il est nécessaire de procéder à des ajustements comptables entre la commune et Arche Agglo (opérations d'ordre non budgétaire). Cela concerne les amortissements de dépenses et de subventions et le transfert des emprunts. Tout cela s'opère sans frais. Les agents comptables de la commune et de l'Agglo ont établi les documents formalisant le transfert comptable. Le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer la convention de transfert.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (15).

2 - Informations :

Communauté d'Agglomération Arche Agglo :

Conseil d'agglomération du 15 septembre 2021 : Ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE : avenant n°1 à la convention achat et commande publique, EPORA convention avec les communes de Tournon sur Rhône et Saint Félicien. FINANCES DEVELOPPEMENT LOCAL, TRANSPORT, INFRASTRUCTURE NUMERIQUE : installation du conseil de développement, budget développement économique décision modificative n°2, fixation du montant de la Dotation de Solidarité Communautaire, fonds de concours à la commune d'Arlebosc, locaux France services demande de DETR, liquidation de subvention dissolution du Syndicat Mixte Drôme des Collines Valence Vivarais. TOURISME : rapport d'activité de la SPL AH Tourisme. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ZA de Champagne Tournon cession de terrain à Velodis. EAU et ASSAINISSEMENT : réhabilitation des chambres du Rhône et mise en séparatif des bassins de collecte de Gréffieux et Bouvier à Tournon, procès-verbaux de transfert. ENVIRONNEMENT RIVIERES ;

Gestion des crues Veau Merdarioix EPORA dossier commune Marsaz. INFORMATINS DIVERSES : collective sélective évolution des consignes de tri.

Souscription pour la restauration de l'église de Chavannes et de ses fresques historiques :

Visite de l'église de Chavannes inscrite aux Journées du Patrimoine 2021, les samedi 18 et dimanche 19 septembre, équipe de bénévoles mobilisés autour de Mme Catherine Guichard Rouveure, 117 visiteurs. La chorale Maloni Fipagi s'est produite dans l'église le samedi 18 septembre devant 80 spectateurs, plus de 700€ récoltés au profit de la souscription. 10150€ au 22-09-21 au compteur de la Fondation du Patrimoine, des dons importants sont à saisir. Vu le bon avancement de la souscription, il est décidé de commander le lancement de études préparatoires au maître d'œuvre.

Petits travaux dans divers bâtiments communaux :

Une subvention du Département de 5.400€ (50%) a été obtenue pour l'année 2021 pour l'ensemble des travaux suivants chiffrés à 10.800€ : l'isolation des combles et le traitement des charpentes de l'ancienne Mairie et de la nouvelle Mairie, l'installation de rideaux opaques dans la salle polyvalente, la construction d'une murette autour du platane de l'école, l'achat de 2 tables pour la salle du conseil municipal, l'achat de « galettes » pour la bibliothèque et le remplacement de la pompe de la fontaine.

Alarme intrusion Mairie et agence postale communale, et vidéoprotection au centre village :

Coût du projet 25.200€ HT. Information sur l'avancement du projet.

Visite de la gendarmerie le 21 juillet 2021.

Autorisation de fonctionnement donnée pour 5 ans par l'autorité préfectorale, en date du 9 septembre.

Financement : FIPD 3.913,75€ accordés le 9 juillet, la Poste 9.360€ à confirmer, demande complémentaire DETR septembre 2021 3.156,25€,

Conseil Régional 4.411,50€ attendus, le solde pour la commune 4.411,50€ soit 17.47% de la dépense HT.

L'ensemble des réponses sur le financement devraient être connues début 2022.

Urbanisme : Commission urbanisme 21 septembre à 19h. Réunion BEAUR le 22 septembre PLU.

PLU : Point sur les travaux de modifications du PLU. Repérage des annexes d'anciennes fermes à inscrire pour un changement de destination.

Réduction de l'emplacement réservé au cœur du quartier de Griauges, modification marginale sur secteurs AU ...

Demande : Permis de construire PC de Mme Annabelle Felio et Aurélien Billon pour une maison rue du 19 mars 1962, PC de Mme Céline Clémot et de M. Simon Wicker pour une maison chemin des Près. Autorisation construction mur arrière dancing déposé par M. Max Reynaud.

Accord : Déclaration Préalable de M. et Mme Baak pour la construction d'un abri de jardin, rue des Gourras. DP de Mme Pamela Fornalik et M. Adrien Gensel, pour l'édification de murs de clôture, lot n°14, au lotissement les Moissons.

Divers :

Assemblée générale de la Marelle le jeudi 23 septembre.

Visite de la commission départementale « embellissement et cadre de vie », le mardi 28 septembre à 15h30.

ADN travaux fibre optique : travaux en cours sur la RD115 route de Tain, réunion de chantier le jeudi 30 septembre à 9h.

Assemblée générale Sports et Loisirs, le jeudi 30 septembre à 20h.

Assemblée générale de dissolution de l'association Cantine Garderie le lundi 25 octobre à 18h à la Mairie de Chavannes.

Cérémonie du 11 novembre à 11h devant le monument aux morts.

Repas des aînés le jeudi 11 novembre à midi à la salle des fêtes.